

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Excusés : M. FERBOS, pouvoir à Mme AUBIN
Mme MERLE pouvoir à Mme CHERVIN
M. BOUTONNAT pouvoir à M. MACHURET
Mme FERREIRA pouvoir à M. TALABARD

Absents : M. FUMOUX
M. VALERO PETELET
Mme CHEVENIER

Le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

- Conclusion du contrat de prestation de service pour l'entretien des grilles et des avaloirs avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, pour un montant annuel de 5 600 € HT.

1/ PRÉSENTATION DU PORTRAIT ARTISANAL RÉALISÉ SUR LA COMMUNE DE LAPALISSE.

Ce portrait, présenté par Madame Dominique DIAT, Première Vice-Présidente de la Chambre des Métiers et Madame Roselise PEILLON, Secrétaire Générale est une étude réalisée grâce aux fonds LEADER, sur une période comprise entre 2015 et 2018. Ce diagnostic permet d'identifier les points forts et les points faibles de la Commune, qui seront des axes de travail pour continuer à dynamiser le territoire.

La baisse de population n'est plus d'actualité puisque depuis 2019 la population de Lapalisse est à nouveau à la hausse ; elle reste néanmoins vieillissante.

Il faut noter que 92% des entreprises emploient moins de 10 salariés, mais la part de celles qui n'emploient pas du tout de salarié (60%) est bien inférieure à la moyenne départementale.

Contrairement aux idées reçues, le commerce représente 59 % de l'activité du territoire et est supérieur à la moyenne départementale.

Lapalisse est très attractive pour les apprentis, contrairement à la tendance départementale, le nombre d'apprentis est en forte hausse. Le dispositif de bourse d'apprentissage, mis en place par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, atteint clairement son objectif.

Le portrait artisanal de la Commune de Lapalisse met explicitement en évidence à quel point il convient d'être vigilant pour aider à la transmission des entreprises car 30 % des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans, aider les porteurs de projets à s'installer sur le territoire et conforter la pérennité des jeunes entreprises.

2/ PROGRAMME 2020 DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département de l'Allier au titre du programme 2020 de travaux sur la voirie communale.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 AU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER – PROGRAMMES ÉLIGIBLES.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de solliciter des demandes de subventions auprès du Département de l'Allier pour des programmes communaux éligibles : Réfection des façades de la Salle de la Grenette et création d'un local d'archives, aménagement de bureaux au 1er étage de la Mairie, étude complémentaire pour la redynamisation du Centre Bourg.

4/ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020 – PROGRAMMES ÉLIGIBLES.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de DETR pour les travaux de réhabilitation en bureaux du 1er étage de la Mairie, de rénovation de la salle de la Grenette et pour l'élaboration de la stratégie de reconquête du commerce et de l'habitat au Centre de LAPALISSE.

5/ CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA COMMUNE DE BARRAIS-BUSSOLLES.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention fixant les conditions de mise en place d'un service de déneigement avec la commune de BARRAIS-BUSSOLLES, pour une durée de 4 ans. Les conditions de déneigement sont identiques à celles énoncées dans la précédente convention, avec une légère hausse des tarifs.

6/ MARCHÉ DE PRODUCTEURS LE 29 MAI 2020.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et la Chambre d'Agriculture de l'Allier à organiser conjointement le Marché de Producteurs le 29 mai 2020 Place Leclerc, ou Salle de la Grenette/Place du Champ de Foire en cas de mauvais temps. Cette manifestation permettra aux producteurs locaux de se faire connaître.

7/ TRAVAUX EN RÉGIE.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des travaux en régie qui s'élèvent à 6 256,45 € et intègre :

- Réalisation d'un local extérieur au Centre Socio Culturel pour l'association Les Compagnons du Temps ;
- Travaux préparatoires pour l'installation de la WIFI ;
- Travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage des bureaux de la Mairie ;
- Aménagement d'un local de stockage des produits d'entretien à la Grenette.

8/ DÉCISION MODIFICATIVE N°5.

Les virements de crédits sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal : réajustement des crédits relatifs aux travaux en régie sur les différents articles comptables et rajout de 300 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Fait à LAPALISSE, le 24 janvier 2020
Le Maire,

